



DECISION DU MAIRE

PRISE LE - 8 OCT. 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

**Direction de la commande
publique
AB/CT/MT
2025- 426**

**OBJET : Marché à Procédure Adaptée – Acquisition de 3 véhicules utilitaires pour les besoins courants des services techniques de la ville de Soisy-sous-Montmorency (relance lot infructueux).
Marché M25020**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L1111-3 et 4, L 2113-10 et 11, R 2113-1 à 3, L 2120-1, R 2121-1 à 4, R2121- 6 et 7, L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences de prestataires extérieurs aux fins d'acquérir 3 véhicules utilitaires pour les besoins courants des services techniques de la ville de Soisy-sous-Montmorency (relance lot infructueux),

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, une procédure adaptée a été mise en œuvre, décomposée en 2 lots comme suit,

- ❖ Lot n°1 – Acquisition d'1 véhicule utilitaire benne à bec 3T5,
- ❖ Lot n°2 – Acquisition de 2 véhicules utilitaires essence et diesel,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 21 août 2025 pour publication,

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres, le 29 septembre 2025 à 12h00, 3 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché intitulé « Acquisition de 3 véhicules utilitaires pour les besoins courants des services techniques de la ville de Soisy-sous-Montmorency (relance lot infructueux) » comme suit :

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20251008-MARC25020-CO
Date de réception préfecture : 08/10/2025 *H*

N° de lots	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Montant en € HT
1	Acquisition d'1 véhicule utilitaire benne à bec 3T5	ROUSSEAU ARGENTEUIL 139 boulevard Jean Allemane 95000 ARGENTEUIL	34 276,76 € HT
2	Acquisition de 2 véhicules utilitaires essence et diesel	ROUSSEAU ARGENTEUIL 139 boulevard Jean Allemane 95000 ARGENTEUIL	66 979,62 € HT

Article 2 : Le présent marché ne deviendra exécutoire qu'après notification à l'entreprise titulaire.
La durée du marché s'étend de la notification du marché à la réception complète des véhicules.
Le marché court cependant pendant toute la durée de garantie des véhicules.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget de la ville.

Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans les cahiers des clauses et particulières (CCP).

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le - 8 OCT. 2025

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : - 8 OCT. 2025

Mis en ligne/ou notifié le : - 8 OCT. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le - 8 OCT. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.